

Directives ministérielles permettant à des porteurs de la COVID-19  
de retourner au travail dans le réseau de la santé  
**Le droit à la santé gravement compromis par le gouvernement**

**Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 2020** – La Ligue des droits et libertés (LDL) est estomaquée par la nouvelle directive du gouvernement qui autoriserait le retour au travail de porteurs et porteuses de la COVID-19. Les travailleurs et travailleuses qui seraient asymptomatiques ou qui n’auraient plus de symptômes depuis 24 heures pourraient en effet reprendre leur poste dans des établissements montréalais en cas de rupture majeure de service.

« Cette directive risque de défaire des semaines d’efforts pour contrôler la contagion! En laissant ces personnes retourner au travail, qu’en est-il du droit à la santé de leurs collègues, des patient-e-s, des personnes âgées dans les résidences ou les Centres d’hébergement et de soins de longue durée qui ne sont pas contaminées, des personnes que ces gens croiseront dans la rue ou dans les transports publics pour aller au travail? Quel message lance le gouvernement alors qu’on nous martèle depuis des semaines que les gens qui sont porteurs de la COVID-19 doivent absolument rester chez eux, sous peine d’une amende de 1 546 \$? Je ne me l’explique pas », déclare Alexandra Pierre, vice-présidente de la LDL.

Même si cette nouvelle directive ministérielle indique bien qu’il s’agit d’un dernier recours en cas de rupture sévère de service, Mme Pierre rappelle que l’état du système de santé est tel que cette éventualité n’est pas qu’hypothétique ou théorique : elle pourrait survenir compte-tenu du déconfinement à venir.

« Cela fait des décennies que notre système de santé subit des coupes et des réformes importantes, qui ne vont pas dans le sens d’améliorer ce service public primordial et de garantir le droit à la santé de la population québécoise. Nous en prenons la juste mesure actuellement. Depuis de semaines, on parle de pénurie de personnel et de problème d’organisation. Cette directive sera probablement appliquée plus tôt que tard, allant à l’encontre des impératifs de santé publique. C’est extrêmement inquiétant », termine Mme Pierre.

#### **À propos de la Ligue des droits et libertés**

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l’homme.

-30-

#### **Pour informations et entrevues :**

Elisabeth Dupuis, Responsable des communications de la Ligue des droits et libertés  
C : 514-715-7727